

Date de convocation : 07/11/2025
Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. David Lamiray, Maire,

Présents : M. David Lamiray, Maire, Mme Marie-Claude Masurier, M. Didier Hardy, Mme Christelle Poulain, Mme Annick Mertens, M. Didier Simonin, Mme Isabelle Bréham, M. Quentin Fernandes, Maires-adjoints, Mme Nelly Tocqueville, Mme Monique Lecat, M. Cédric Patin, M. Antoine Hardy, Conseillers municipaux délégués, Mme Dominique Pécot, M. Yannick Dumont, Mme Angéla Sarta, M. Thierry Lardans, Mme Karine Dupuis, Mme Hakima Chabane, M. Horacio D'Almeida, Mme Kimbeurlee Feray, Mme Brigitte Letourneur, Mme Françoise Rigalleau, M. Ludovic Manchon conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. Christophe Robat à M. Lamiray, M. Alexandre Payel Lefebvre à Mme Isabelle Bréham, M. Steeve Debray à Mme Karine Dupuis, M. Fabrice Courel à M. Marc Ano (absent).

Absents : M. Marc Ano, M. Fabrice Courel, Mme Paméla Hardier, Mme Jennifer Ribert, Mme Chloé Flahaut.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme Monique Lecat, conseillère municipale déléguée, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Signature de convention de demande d'investissement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Maritime (CAF) pour des travaux au sein du de la crèche Les Petites Frimousses

PJ : 2

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique,
- **Vu** le budget primitif 2025 de la ville,
- **Vu** la délibération n° 24 du 24 juin 2025 renouvelant la convention d'Objectifs et de financement pour la période 2024-2028,

- **Considérant** la convention à intervenir entre la Caisse d'allocations familiales et la Ville de Maromme,
- **Considérant** le rapport de présentation,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales au titre de la demande de subvention d'investissement 2025, à savoir :
 - ✓ Demande de subvention d'investissement crèche Les Petites Frimousses.

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à solliciter toutes participations financières aussi élevées que possible auprès de tout organisme ou institution,

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes conventions relatives à l'octroi de telles subventions, ainsi que leurs éventuels avenants.

**Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 18 novembre 2025**